

DOSSIER INSCRIT À L'ORDRE DU JOUR DE LA CDAC
du 29 juin 2021 – 09 h 30

Salle des Vitraux

Dossier n° 2021-05: demande d'extension de 351m² d'une cour extérieure d'un BRICOMARCHE à ROUXMESNIL-BOUTEILLES et MARTIN L'ÉGLISE – D154E – ZI de ROUXMESNIL-BOUTEILLES, portant sa surface totale de vente à 3 591 m², déposée par la SAS PIERLAU.

Composition de la commission :

- le maire de Rouxmesnil-Bouteilles, commune d'implantation, ou son représentant ;
- le président de la communauté d'agglomération Région Dieppoise dont est membre la commune d'implantation, ou son représentant ;
- le président du PETR Pays Dieppois Terroir de Caux chargée du schéma de cohérence territoriale dans le périmètre duquel est située la commune d'implantation, ou son représentant ;
- le président du conseil régional, ou son représentant ;
- le président du conseil départemental, ou son représentant ;
- monsieur Sylvain BULARD, maire de Blacqueville ou monsieur Nicolas LANGLOIS, maire de Dieppe, représentant les maires au niveau départemental ;
- monsieur Pascal LECOURT, vice-président de l'agglomération Fécamp Caux littoral ou monsieur Jean-Louis ROUSSELIN, vice-président de la communauté urbaine le Havre Seine Métropole, représentant les intercommunalités au niveau départemental ;
- monsieur François MARTOT ou monsieur Gilbert WAXIN (UFC Que choisir) et monsieur Hubert GUILBERT ou madame Catherine MARC (INDECOSA-CGT), personnalités qualifiées en matière de la consommation et de la protection des consommateurs ;
- madame Valérie LOPES (Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement) et monsieur Badredine DADCI ou monsieur Guy PESSY, (France nature environnement Normandie), personnalités qualifiées en matière de développement durable et d'aménagement du territoire ;
- madame Nadia MAFFEI, chargée d'études, pôle études et attractivités ou monsieur Jacques CHARRON, responsable Pôle études et attractivités, personnalités qualifiées désignées par la chambre de commerce et d'industrie Rouen Métropole ;
- madame Sylvie CANTEREL, 1ère secrétaire adjointe ou monsieur Christophe BRUSCHERA, membre de l'assemblée générale, personnalités qualifiées désignées par la chambre de métiers et de l'artisanat de Seine-Maritime.